



**Union Française des Associations
Traditionnelles de
QWAN KI DO – QUAN KHI DAO**

*Siège Social : 2, la Fondroie route de Moulins 58390 DORNES
Association loi 1901 n°0583039381 Siret 408 185 601 00049 Ape 926C*



**REGLEMENTS
pour les compétitions de
DEMONSTRATIONS**

Septembre 2008

Document interne UFATQKD
Septembre 2008

Union Française des Associations Traditionnelles de Qwan Ki Do (UFAT QKD)
<http://www.qwankido.fr>

Copyright ©2008 UFAT QKD
Tous droits réservés – Reproduction (même partielle) interdite sans autorisation préalable

SOMMAIRE

REGLES GENERALES POUR LES COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS.....5

Article 1 : CONDITIONS D'ADMISSION DES PARTICIPANTS.....	5
Article 2 : SECOURS.....	5
Article 3 : LIEU DE LA COMPETITION.....	5
Article 4 : LE MAITRE FONDATEUR.....	6
Article 5 : LES OFFICIELS DE COMPETITION.....	6
Article 6 : TENUE DU PRATIQUANT.....	7
Article 7 : PROTESTATIONS INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES.....	7
Article 8 : RECLAMATIONS.....	7

REGLES PROPRES AUX COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS.....8

Article 1 : ESPACE D'ORGANISATION DES COMPETITION DE DEMONSTRATIONS.....	8
Article 2 : LES JURYS DES COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS.....	8
Article 3 : CATEGORIES D'AGE.....	8
Article 4 : TECHNIQUES QWAN KI DO AUTORISEES.....	8
Article 5 : TECHNIQUES QWAN KI DO AUTORISEES POUR LES ENFANTS ET JUNIORS..	9
Article 6 : TECHNIQUE CO VO DAO AUTORISEES.....	9
Article 7 : TECHNIQUE DE NGANH PHAP.....	9
Article 8 : ORGANISATION DES COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS.....	9
Article 9 : DEMONSTRATION EN INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE.....	10
Article 10 : QUOTAS POUR LES NUMEROS DE DEMONSTRATION.....	10
Article 11 : TEMPS D'EXECUTION D'UN NUMERO DE DEMONSTATION.....	10
Article 12 : NOTATIONS.....	10
Article 13 : OBTENTION DES POINTS.....	11
Article 14 : PERTES DES POINTS ET DISQUALIFICATION DE LA COMPETITION.....	11

REGLES GENERALES POUR LES COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS

Article 1 : CONDITIONS D'ADMISSION DES PARTICIPANTS

- ❑ Etre régulièrement inscrit à un club adhérent à l'Union Française des Associations Traditionnelles de Qwan Ki Do – UFATQKD – pour la saison en cours.
- ❑ Etre régulièrement inscrit à un club affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées – FFKDA – pour la saison en cours.
- ❑ Etre titulaire du passeport sportif international délivré par l'UFATQKD comportant obligatoirement :
 - une photo d'identité,
 - le certificat médical de la saison en cours,
 - deux timbres justifiant de deux années de pratique minimum et dont celui de la saison en cours,
 - le grade (1^{er} Câp minimum).
- ❑ Etre adhérent à l'UFATQKD pour la saison en cours.
- ❑ Etre titulaire de la licence FFKDA pour la saison en cours.
- ❑ Satisfaire dans les délais prescrits par la Commission d'Arbitrage aux formalités administratives :
 - figurer dans le livret d'engagement,
 - envoyer au Secrétariat du Responsable National d'Arbitrage son acte d'engagement individuel.

Article 2 : SECOURS

La présence d'une équipe de secours munie d'une ambulance est obligatoire pour toutes les compétitions (quels que soient leur type et leur niveau).

La présence d'un médecin est conseillée.

Article 3 : LIEU DE LA COMPETITION

Le lieu d'accueil choisi par l'UFATQKD pour la compétition doit posséder toutes les qualités requises de sécurité prévues par la loi : permis des autorités locales, protection contre l'incendie, capacité d'accueil, responsabilités civiles, pénales, etc. ...

Le club organisateur devra respecter le cahier des charges « Organisation d'une manifestation nationale » de l'UFATQKD et veiller au bon déroulement de la compétition.

Article 4 : LE MAITRE FONDATEUR

Il sera mis à disposition du Maître Fondateur une table personnelle placée près de la table officielle et en aucun cas il ne devra être dérangé pendant le cours de la compétition.

Pour préserver l'éthique, la courtoisie, la loyauté et la reconnaissance ; lorsque le Maître Fondateur se présente pour la première fois à la compétition, les responsables doivent stopper toute activité pour procéder à un salut cérémonial.

Article 5 : LES OFFICIELS DE COMPETITION

Les officiels de compétition sont désignés par l'UFATQKD et sont :

- le Président de l'UFATQKD,
- le Directeur Technique,
- les responsables de la compétition de démonstration,
- un président de compétition,
- les jurys pour la compétition de démonstration,
- les secrétaires du jury,
- le(s) médecin(s).

Leur comportement doit suivre les règles suivantes :

- devoir de réserve,
- courtoisie, simplicité, éducation, calme et énergie, persuasion, esprit chevaleresque et sportif,
- comportement loyal et impartial,
- concentration sur le déroulement de la compétition tout au long de celle-ci,
- application rigoureuse des règles,
- pendant la compétition ils ne doivent parler à personne si ce n'est lors des réunions.

Les officiels de compétition doivent porter la tenue réglementaire établie par la World Union of Qwan Ki Do (WUQKD) :

- veste bleue marine,
- chemise blanche,
- pantalon noir,
- cravate bleu foncé,
- chaussettes noires,
- chaussures de salle noires.

Celle-ci devra être correcte.

La Direction Technique, ensemble avec le Président de l'UFATQKD, sont les seules à pouvoir apporter des modifications au règlement des compétitions de démonstrations, proposé par les responsables de celle-ci. D'éventuelles dérogations temporaires au règlement seront possibles de la part de la Direction Technique, le temps d'une compétition nationale uniquement. Ces dérogations seront admises après avis décisif du Directeur Technique et du Président de

l'UFATQKD. Il incombe alors aux responsables nationaux des compétitions de démonstrations de communiquer aux Responsables de Clubs et aux jurys ces éventuelles dérogations.

Article 6 : TENUE DU PRATIQUANT

Le compétiteur doit porter le *Vo Phuc* de Qwan Ki Do, avec la ceinture réglementaire et l'écusson officiel de Qwan Ki Do cousu sur le côté gauche de la poitrine.

D'autres tenues sont autorisées, en rapport avec le numéro de démonstration que les compétiteurs peuvent préparer.

Article 7 : PROTESTATIONS INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES

Dans les cas graves de protestations individuelles ou collectives de la part des responsables nationaux, des dirigeants, des responsables techniques de club, des enseignants ou des pratiquants, violence délibérée, comportement contraire à l'esprit et la philosophie du QWAN KI DO, **les compétiteurs concernés seront immédiatement disqualifiés et exclus de la compétition.**

La commission disciplinaire au niveau national rendra le verdict de sanction supplémentaire.

Article 8 : RECLAMATIONS

Les responsables de la compétition de démonstrations de l'UFATQKD pourront être saisis par :

- les officiels de compétition après consultation collégiale,
- les responsables des clubs participant à la compétition.

En aucun cas la protestation ne pourra être effectuée pendant le déroulement de la compétition. Les réclamations doivent parvenir par écrit à la Commission d'Arbitrage de l'UFATQKD au plus tard dans les 48 heures suivant la compétition.

REGLES PROPRES AUX COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS

Article 1 : ESPACE D'ORGANISATION DES COMPETITION DE DEMONSTRATIONS

Les compétitions de démonstrations doivent être organisées dans un espace sécurisant vis à vis des spectateurs, notamment pour les démonstrations impliquant l'utilisation d'armes traditionnelles ou des casses.

Article 2 : LES JURYS DES COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS

Le (ou les) responsable(s) national (nationaux) des compétitions de démonstrations constitue(nt) les jurys des compétitions de démonstrations.

Les jurys de compétitions de démonstrations doivent être au minimum 2 et au maximum 4 personnes. Les membres du jury peuvent être : le Directeur Technique, le (ou les) responsables des compétitions de démonstrations, le Président de l'UFATQKD.

Au niveau régional c'est le Conseiller Technique de la Région qui organisera les jurys.

Article 3 : CATEGORIES D'AGE

Tous les pratiquants de Qwan Ki Do peuvent participer aux compétitions de démonstrations, sans limite d'âge, en respectant le cadre défini dans la partie « Règles générales pour les compétitions de démonstrations ».

Les numéros de démonstrations peuvent comporter un ou plusieurs pratiquants, sans aucune considération sur l'âge des pratiquants.

Article 4 : TECHNIQUES QWAN KI DO AUTORISEES

Les participants aux compétitions de démonstrations peuvent présenter des techniques ou des enchaînements de techniques, correspondant à leur niveau de grade en Qwan Ki Do. Au plus, ils pourront présenter des techniques ou des enchaînements de techniques au grade immédiatement supérieur au grade qu'il possèdent. (Exemple : un pratiquant ayant le grade 4^{ème} Côté Bleu, peut présenter des techniques ou des enchaînements de techniques correspondant au grade Ceinture Noire au plus).

Le ou les pratiquant(s) participant à une compétition de démonstrations, doivent faire preuve d'imagination et de créativité technique dans leur numéro de démonstration, sans cependant mettre en danger leur sécurité et leur intégrité physique.

Article 5 : TECHNIQUES QWAN KI DO AUTORISEES POUR LES ENFANTS ET JUNIORS

Les « enfants » et les « juniors » (c'est à dire les pratiquants de moins de 18 ans) peuvent présenter des techniques ou des enchaînements de techniques correspondant à leur niveau de grade, sans mettre en danger leur sécurité et leur intégrité physique. Les techniques ou les enchaînements de techniques doivent correspondre au plus au niveau de grade immédiatement supérieur à leur niveau. (Exemple : les « enfants » ne sont pas autorisés à faire les techniques de Cao Tiên Cuoc de niveau supérieur).

Les numéros de démonstrations que les « enfants » ou les « juniors » peuvent présenter ne doivent pas mettre en danger leur sécurité et leur intégrité physique.

Article 6 : TECHNIQUE CO VO DAO AUTORISEES

Les pratiquants participant aux compétitions de démonstrations impliquant l'utilisation des armes traditionnelles peuvent le faire, à condition qu'ils aient suivi des stages d'initiation au Co Vo Dao.

Ils ne pourront présenter des techniques ou des enchaînements de techniques qu'avec l'arme traditionnelle ou les armes traditionnelles pour laquelle (lesquelles) ils peuvent faire la preuve qu'ils ont participé aux stages d'initiation.

Article 7 : TECHNIQUE DE NGANH PHAP

Les pratiquants peuvent faire des techniques de « casses » (Nghanh Phap), à condition qu'ils possèdent au minimum le grade de ceinture blanche 4^{ème} Côté bleu (grade à partir du quelle les pratiquants sont initiés aux techniques de Nghanh Phap).

Le matériel utilisé pour les techniques de « casses » sont au choix du pratiquant.

Les techniques de casses ne doivent pas mettre en danger la sécurité et l'intégrité physique des pratiquants.

Article 8 : ORGANISATION DES COMPETITIONS DE DEMONSTRATIONS

Les compétitions de démonstrations sont organisées en même temps que les phases qualificatives pour la Coupe de France (Coupes de Ligues, Coupe Zone Nord, Coupe Zone Sud) et la Coupe de France.

Les qualifications à partir des Coupes de Ligues et jusqu'à la phase finale de la Coupe de France, suivent le même système que les compétitions « assauts » ou « technique de Qwan Ki DO ou Co Vo Dao.

Au niveau d'une Ligue, le Conseiller Technique en Région (CTR) organisera la compétition de démonstrations le jour même de la Coupe de Ligue, et chaque club peut présenter au maximum trois numéros de démonstrations.

A l'issu de la Coupe de Ligue, les pratiquants pourront être qualifiés à la phase suivante de la compétition : Coupe Zone Nord ou Coupe Zone Sud, en respectant les quotas donnés dans l'Article 10).

A l'issu de la Coupe Zone Nord et de la Coupe Zone Sud, en englobant les résultats de l'île de la Réunion et de la Guadeloupe, aura lieu la phase finale de la Coupe de France.

Article 9 : DEMONSTRATION EN INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE

Les numéros de démonstrations peuvent être effectués en individuel ou par équipe.

Lorsque un club ne peut pas rassembler assez des pratiquants pour un numéro de démonstration, des ententes avec d'autres club d'une même région sont autorisées.

Article 10 : QUOTAS POUR LES NUMEROS DE DEMONSTRATION

Pour une compétition régionale le quotas est : trois numéros de démonstration par club. Dans certaines conditions (par exemple si peu des clubs présentent des numéros de démonstrations) le Conseillers Technique en Région pourrait ne pas tenir compte de ce quotas et appliquer lui même une autre règle valable ponctuellement dans sa région.

Pour une compétition nationale, (Coupe Zone Nord, Coupe Zone Sud, phase finale de la Coupe de France) les quotas sont les suivants :

moins de 199 pratiquants :	2 numéros de démonstration,
de 200 à 499 pratiquants :	3 numéros de démonstration,
500 pratiquants et plus :	4 numéros de démonstration.

Article 11 : TEMPS D'EXECUTION D'UN NUMERO DE DEMONSTATION

Le temps d'exécution d'un numéro de démonstration est de **maximum 2 minutes**.

Article 12 : NOTATIONS

Les notations sont faites sur 30 : la note finale va donc être comprise entre 0 et 30.

La note finale pour un numéro de démonstration doit tenir compte de :

1. le respect de la sécurité et de l'intégrité physique des pratiquants et du public ;
2. l'originalité dans la création et l'exécution technique du numéro de démonstration ;
3. la réussite technique de la démonstration :
 - a. les techniques Qwan Ki Do sont correctement exécutées et correspondent à un niveau de grade du pratiquant, tel que c'est précisé dans l'article 2 et l'article 3,
 - b. les casses sont réussies sans que le pratiquant soit blessé,
 - c. les numéros de Co Vo Dao sont effectués correctement sans que l'arme traditionnelle tombe des mains du pratiquants.

Article 13 : OBTENTION DES POINTS

1.	le respect de la sécurité et de l'intégrité physique des pratiquants et du public	5 points
2.	l'originalité dans la création et l'exécution technique du numéro de démonstration	10 points
3.	la réussite technique de la démonstration	15 points
	technique	
	stabilité	
	puissance	
	précision	
	attitude	

Total : 30 points

Article 14 : PERTES DES POINTS ET DISQUALIFICATION DE LA COMPETITION

Perte de 3 points :

- manque de puissance ou de précision ;
- le ou les pratiquant(s) n'exprime(nt) pas une attitude martiale lors de l'exécution du numéro de démonstration ;
- le numéro de démonstration dépasse de 30 secondes le temps prévu.

Perte de 5 points :

- le pratiquant ne réussit pas la technique de Nganh Phap ;
- le pratiquant perd son arme traditionnelle lors de l'exécution des techniques ou des enchaînements de Co Vo Dao ;
- le numéro de démonstration dépasse de 60 secondes le temps prévu.

Perte de 10 points :

- le ou les pratiquant(s) ont une hésitation dans leur enchaînements techniques, qui dépassent 6 secondes.
- le numéro de démonstration dépasse 1 minute et 30 secondes le temps prévu.

Elimination de la compétition :

- lorsque le pratiquant fait preuve d'un comportement contraire à l'esprit et à la philosophie de Qwan Ki Do ;
- lorsque le pratiquant exécute des techniques trop éloignées de son niveau de grade mettant ainsi en danger sa propre sécurité et intégrité physique (par exemple des « enfants » exécutant des techniques de Cao Tiên Cuoc de niveau supérieur) ;
- lorsqu'un pratiquant blesse son ou ses partenaire(s) impliquant l'arrêt du numéro de démonstration.